|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Adhérent…………………………………………..Numéro BCE…………………………………………..Affiliée à l’association………………………………………….. |  | **Comité de Sécurité de l’Information****SPF BOSA****à l’attention de Ben Smeets****WTC III****Boulevard Simon Bolivar 30** 1000 BRUXELLES |
| Gestionnaire du dossier : …………………….Tél. : .……………………………………………….E-mail : ………………………………………….. |  |  |

***OBJET*** *: engagement d'adhésion aux conditions de l'autorisation telles que formulées dans la délibération RN n° 51/2015 du 2 septembre 2015 du Comité du Registre national*

Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération RN n° 51/2015 du 2 septembre 2015 du Comité du Registre national autorisant l’utilisation, par les entreprises pharmaceutiques et celles de dispositifs médicaux, du numéro de Registre national des professionnels de la santé qui ne disposent pas de numéro INAMI ou qui en disposent de plusieurs afinde communiquer à Mdeon les données nécessaires à l’identification des personnes concernées pour permettre la publication, par Mdeon dans le Registre Transparence, des transferts de valeur que ces entreprises effectuent, directement ou indirectement, au profit de ces professionnels, sous réserve de ce que ces derniers aient préalablement consentis à une telle publication et par la même occasion, à la collecte de leur numéro de Registre national à cette fin.

Par la présente, je déclare être (barrer la mention inutile) une entreprise pharmaceutique / une entreprise de dispositifs médicaux, affiliée dans le premier cas à l’une des associations membres de Mdeon à savoir ou Pharma.be, Febelgen, ou Bachi, et dans le second cas, affiliée à Unamec. Je joins à cet effet l’attestation de mon affiliation à l’association concernée.

Je demande à adhérer à l'autorisation susmentionnée pour pouvoir faire usage du numéro de Registre national afin de remplir mes obligations dans le cadre de la publication des transferts de valeurs au Registre de la Transparence par Mdeon.

Après avoir pris connaissance de la délibération RN n° 51/2015 du 2 septembre 2015, je m'engage à garantir que l’utilisation du numéro de Registre national et sa prise de connaissance par les membres de mon personnel qui y sont autorisés pour des raisons fonctionnelles, soient conformes aux conditions définies dans cette délibération (concernant notamment le respect du principe de finalité pour l’utilisation de ce numéro, l’utilisation de ce numéro uniquement pour les professionnels de la santé concernés qui ne disposent pas d’un numéro INAMI ou qui en disposent de plusieurs et uniquement moyennant un consentement explicite préalable, la durée pour laquelle cette autorisation est octroyée, la durée de conservation du numéro de Registre national, les conditions d’utilisation de ce numéro par les seuls membres du personnel en charge de la finalité décrite par l’autorisation).

Afin de garantir le respect de ces conditions, un conseiller en sécurité de l'information est désigné. Ce dernier peut, en toute indépendance, réaliser des évaluations et donner des conseils concernant les mesures de sécurité requises ainsi que concernant le respect de ces mesures au sein de l'organisation. L'indépendance du conseiller en sécurité de l'information est confirmée par sa position au sein de l'organisation. Le conseiller en sécurité de l'information a la compétence et la possibilité de solliciter l'appui de toute personne au sein de l’organisation qu'il estime apte à le faire. Dans le cadre d'une éventuelle mission du conseiller en sécurité de l'information, le membre du personnel concerné fera uniquement rapport au conseiller en sécurité de l'information et observera une discrétion totale vis-à-vis de tiers. Le conseiller en sécurité de l'information ne peut être évalué négativement ou sanctionné uniquement parce qu'il aura accompli correctement ses missions.

La présente lettre comporte en annexe :

* Une attestation complétée et signée par l’association à laquelle je suis affilié ;
* une proposition de désignation d'un conseiller en sécurité de l'information ;
* une déclaration de conformité relative au système de sécurité de l'information faisant l'objet de la demande d'autorisation d'accès ou de connexion au Registre national, complétée conformément à la vérité.

Titre,

(nom)……………………………….

(date)………………………………

(signature)…………………….